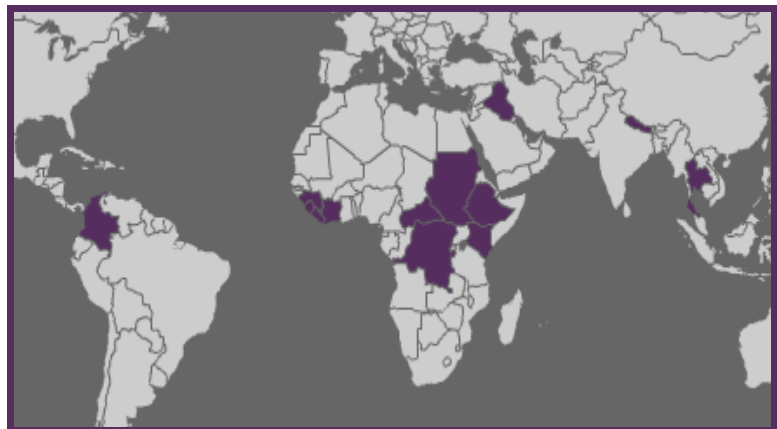


Les objectifs du GBVIMS

Le Système de Gestion d'Informations sur les Violences Basées sur le Genre a été mis au point afin d'uniformiser les données relatives aux VBG collectées au cours d'actions humanitaires. Grâce à ce système, des données peuvent être collectées, stockées, analysées et éventuellement diffusées en respectant les principes d'éthique et de sécurité. Ces informations concernent les violences basées sur le genre subies ET déclarées, malgré les risques encourus, par des femmes, des hommes ou des enfants dans un contexte de crise humanitaire. Afin d'assurer leur protection, le GBVIMS donne la priorité à l'éthique et à la sécurité, avec notamment :

1. La classification des VBG selon six types d'actes de violence, permettant une homogénéité des données ;
2. Le formulaire d'admission (données psychosociales et médicales), qui permet de standardiser la récolte d'informations relatives aux survivants, ainsi qu'une fiche de consentement éclairé
3. Le Registre d'Incidents établit sous la forme d'un fichier Excel, dans lequel les données sont saisies, compilées et analysées ;
4. Le modèle de protocole de diffusion et de partage des informations sur les VBG qui présente les étapes de la mise en place d'une collaboration inter-agences, respectueuse des principes d'éthique et de sécurité en matière de protection des données.

Le GBVIMS est une initiative inter-organisations, régie par un Comité de pilotage composé de représentants du HCR, de l'UNFPA, de l'IRC, d'UNICEF, et de l'OMS.

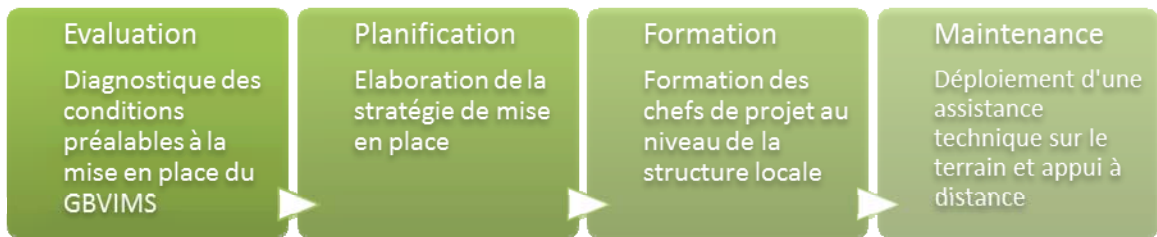


La mise en place du GBVIMS

Le GBVIMS est aujourd'hui utilisé dans 14 pays d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud.

Toute organisation souhaitant adopter ce système doit suivre un certain nombre de procédures standards et réaliser une étude approfondie de sa structure en collaboration avec les membres d'une agence de coordination.

Les 4 étapes de la mise en place du GBVIMS sont :



Le

GBVIMS permet d'améliorer les programmes en cours

Les informations du GBVIMS (type de violence, profils des survivants et des agresseurs présumés, éventuelles lacunes au niveau des services) contribuent à une meilleure prise en charge des personnes victimes de VBG aussi bien au niveau des prestataires de service qu'au niveau des agences de coordination ou des groupes de travail inter-agences. Ces informations donnent également plus de poids aux actions de plaidoyer (politique et collectes de fonds) et aux rapports d'activité transmis aux bailleurs de fonds.

Ainsi, dans le sud de l'Asie, une campagne d'information sur les services de soin (leur importance et leur accès) à la disposition des victimes a été mise en place à partir de données du GBVIMS indiquant une augmentation du nombre d'agressions sexuelles et surtout la référence tardive des victimes au centre de soin (plus de 72 heures après l'agression).

Dans l'est de l'Afrique, le GBVIMS a permis de montrer que, contrairement aux idées reçues, 60% des agressions sexuelles sont commises par un proche de la victime, dans un lieu connu et considéré comme sûr. Ces informations ont aidé l'ensemble des acteurs, en particulier les agences de coordination à adapter leur réponse.

Toujours dans l'est de l'Afrique, une fréquence élevée d'agressions sexuelles en milieu scolaire ayant été observée, des actions de sensibilisation et d'information ont pu être mises en place auprès des responsables scolaires, afin que ceux-ci mettent à la disposition de leur personnel administratif et de leurs enseignants un manuel sur la conduite à tenir en cas de VBG.

Prochains développements

Nous travaillons actuellement sur l'élaboration d'un guide de mise en place du système, sur l'amélioration de l'assistance technique sur le terrain et à distance, sur de nouvelles ressources pour notre site internet et nous planifions des sessions de 'formation de formateurs'.

A vous de jouer !

Comment ? En remettant en question vos procédures de collecte des données relatives aux VBG et **en instaurant des bonnes pratiques** au sein de votre organisation !

Pour en savoir plus :
www.gbvims.org

Voici quelques exemples de bonnes pratiques:

- ✓ Si vous planifiez de récolter des informations auprès de personnes victimes de VBG, assurez-vous d'abord qu'il y a des services de prise en charge.
- ✓ Les données doivent être rendues anonymes (toute information susceptible d'identifier la personne doit être retirée) ;
- ✓ Le consentement éclairé des survivants est un préalable indispensable à toute diffusion et partage des données ;
- ✓ Les données individuelles ne sont diffusées que dans le contexte d'une référence et sous réserve du consentement éclairé du survivant ; les formulaire d'admission ou rapport d'incident ne doivent pas être partagés sauf rares exceptions. La protection des données ainsi que l'encadrement strict de leur diffusion doivent être vos priorités ;
- ✓ Les modalités de partage, de protection et d'utilisation des données doivent être prévues à l'avance avec les prestataires de service et les autres acteurs locaux ;

Pour plus d'informations, consultez notre site internet ou contactez notre équipe : gbvims@gmail.com.